

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur W. PLATTEAU**  
**Travaux de voirie**  
**Zones vertes**  
Rue du Pont Neuf, 12

**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 1480-PW/AT (corr. M. P. Willecomme)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.1/s.343  
Annexe : 1 plan A3

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Parc de Bruxelles.  
Cour devant le local des jardiniers : rénovation du revêtement de sol.

En réponse à votre lettre du 6 février 2004, en référence, reçue le 18 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Lors de la visite du 2 septembre 2003 en présence d'un représentant de la CRMS, différents aspects avaient été évoqués concernant le réaménagement de la cour qui borde notamment le pavillon des jardiniers. Après examen de la demande, la Commission s'aperçoit qu'aucune information n'est donnée sur l'ensemble du projet (grilles, hangars, façades du local des jardiniers, etc.) et que seule la rénovation du revêtement de sol est abordée.

Si la Commission approuve le principe d'un revêtement qui réunifie la cour bordant non seulement le pavillon des jardiniers mais aussi le Waux-Hall et diverses petites constructions, elle s'étonne que rien ne soit dit sur la mise en œuvre de l'intervention (tracé, limites, bordures, etc.), ni sur la liaison du pavement avec ces bâtiments et craint que cette intervention ne compromette la suite des réaménagements.

Elle estime donc que le projet est actuellement incomplet et encourage la Ville de Bruxelles à réfléchir sur l'ensemble des interventions à phaser avant de procéder à cette rénovation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE  
Président